



Resider en france apres un divorce

Par **chouikhi_old**, le **12/11/2007 à 18:45**

j'ai obtenu un titre de séjour pour faire mes études, entre temps j'ai connu une personne française et je me suis marié .rnj'ai abandonné mes études pour subvenir aux besoins de la famille car ma femme ne travail pas après un premier renouvellement de titre de séjour ma situation a changé car ma femme et moi envisageons de divorcer .ma situation professionnelle est précaire car je suis actuellement à la recherche d'un emploi . quels sont mes droits, comment puis je obtenir un nouveau titre de séjour afin de pouvoir travailler ?

Par **Emmanuelle CERF**, le **16/11/2007 à 23:20**

Monsieur,
Les réponses aux questions que vous vous posez nécessitent de plus amples détails en terme notamment de durée. rnSi vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet afin que vous puissiez exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.rnCordialement.rnrnEmmanuelle CERFrnAvocat au Barreau de Parisrn62 rue de Caumartin - 75009 ParisrnTel. 01 46 08 41 93rnMob. 06 16 68 32 70rnwww.avocat-cerf.com

Par **souaade**, le **17/11/2007 à 23:33**

bonjour
je ne veux pas te donner de faux espoir mais mon mari, avant de me rencontrer ete marié avec une femme, il avai une carte de résident de 1 an, puis il a divorcé, la prefecture a refuser de lui renouveler car il y a une loi qui dit que quand il y a rupture de la vie de couple alors les papier ne peuvent pas etre renouveler. mon mari avais un CDI dans une société, il

avait des compte bancaire, son permis français, il payé ses impot et les salo on refusé de lui renouveler, il avait une avocate mais sa n'a servi a rien , elle prennai l'argent tout les mois sans résultat. Pourtant sarkozy a bien dit qu'une personne qui travail et qui parle bien français aura ses papier mais c'est faux. Il faut faire attention a toi pasque suite a sa, mon mari a eu une reconduite a la frontiere. Renseigne toi quand meme auprès des avocat spécialisé en affaire de droit des étranger. Bon courage